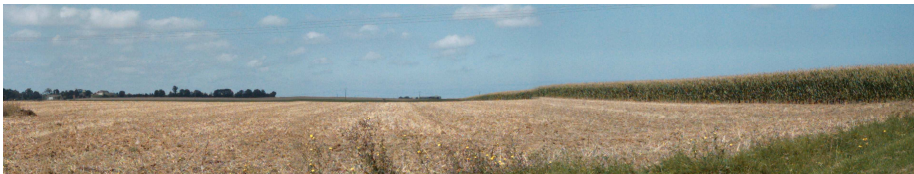


Commune de

Bénouville



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

*Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal qui l'a*

Approuvé le 10 janvier 2011

3.1

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Prescription : 29 juillet 2007
Arrêt : 7 juin 2010
Enquête publique : 11 octobre / 12 novembre 2010

Développer une protection des paysages et créer des espaces verts

Protéger les zones de marais et notamment les roselières

Maintenir les espaces de la vallée de l'Orne et de son canal en espaces naturels non construits

Préserver les points de vue sur le site de Pégasus Bridge et de l'église

Conserver l'accessibilité le long du canal de Caen à la Mer et de l'Orne

Encourager le processus de création d'un parc péri-urbain à Bénouville

Protéger les secteurs d'expansion des crues du canal et de l'Orne

Définir les zones urbanisables en fonction des risques d'inondation et les points de vue à préserver sur les zones humides

Valoriser les entrées de ville de la commune, notamment dans les zones naturelles

Préserver les pratiques agricoles

Préserver les terres agricoles pérennes, sur le plateau

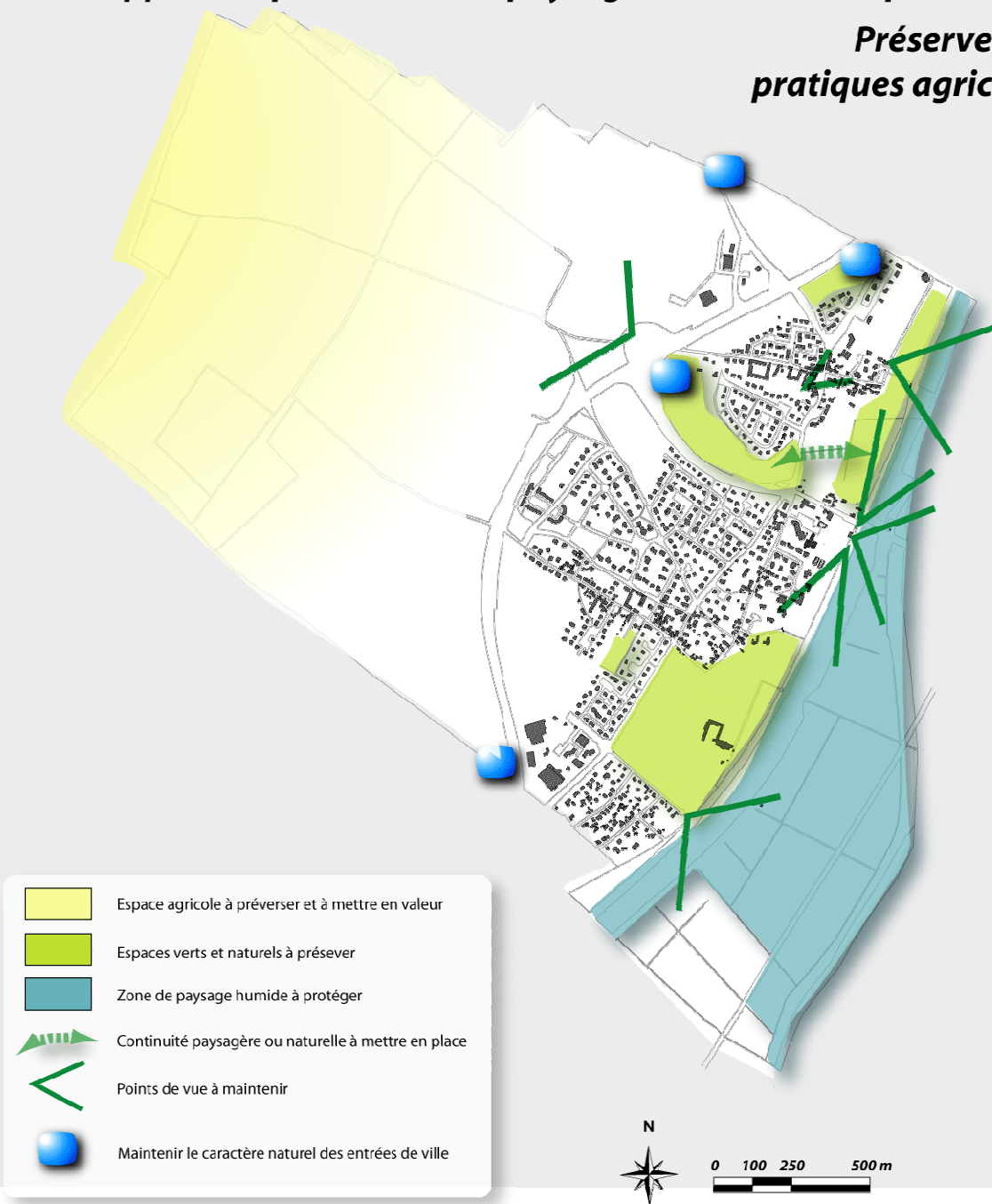
Permettre l'installation de locaux agricoles le cas échéant

Permettre la diversité des activités annexes des exploitations le cas échéant

Privilégier les usages agricoles dans l'esprit de la charte agricole de Caen la Mer

Développer une protection des paysages et créer des espaces verts

*Préserver les
pratiques agricoles*



Développer un habitat mixte sous une forme durable

Un objectif d'environ 380 logements supplémentaires

Préserver les formes bâties dans le centre bourg de Bénouville

Définir un centre bourg à Bénouville associant mixité des fonctions urbaines et espaces verts

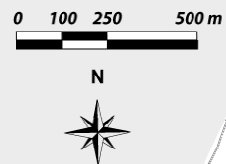
Joindre les deux zones urbanisées Nord et Sud par un trait d'union urbain (le Fond du Pré)

Etendre la zone urbanisée au lieudit La Clôture

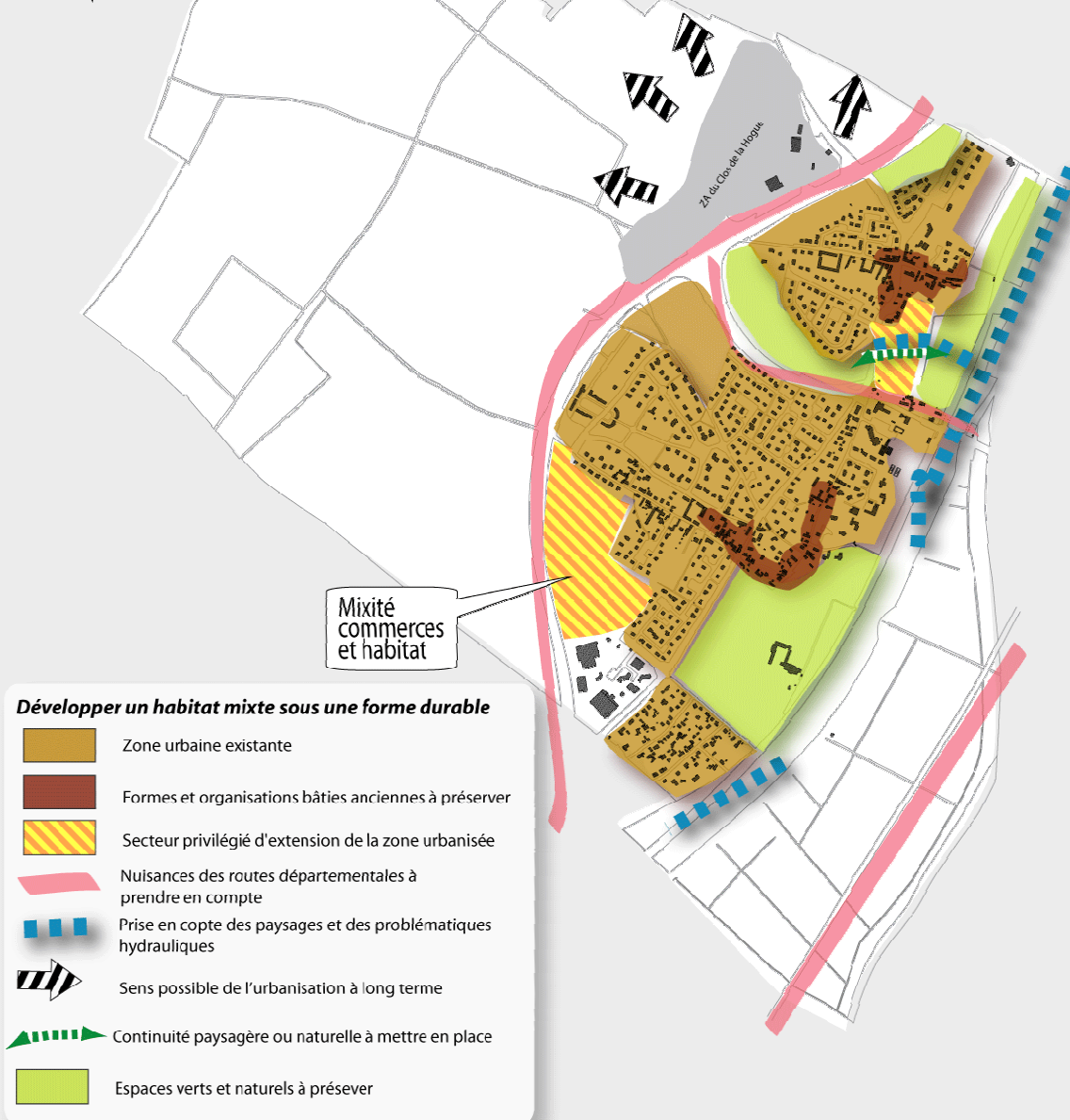
Privilégier la mixité des logements dans les opérations nouvelles de construction : notamment en appliquant le Programme Local de l'Habitat de Caen la Mer

Inciter la prise en compte des démarches durables et environnementales dans les nouvelles opérations d'aménagement et de construction

Maîtriser le développement de la zone urbanisée par une répartition dans le temps et dans l'espace des projets d'aménagement



Développer un habitat mixte sous une forme durable



Développer les parcours alternatifs et les liaisons douces

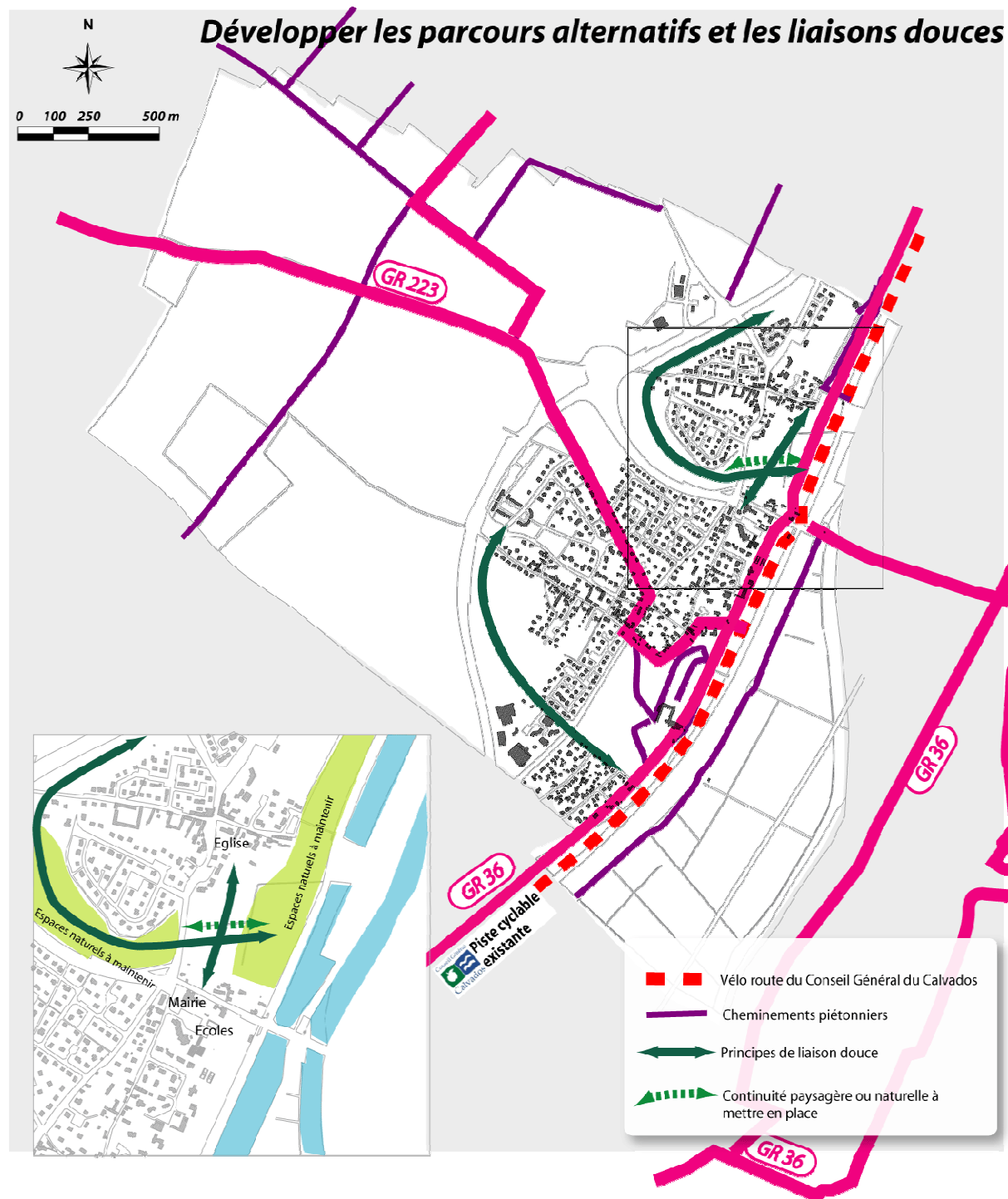
Maintenir les cheminements alternatifs existants, notamment le long du canal et de l'Orne

Préconiser les aménagements piétonniers et cyclables pour les nouvelles voies, dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble

Créer une liaison entre le pôle de la Mairie et le secteur de l'église qui soit indépendante des voies existantes pour résoudre le problème du franchissement de l'avenue du Commandant Kieffer

Aménager des circulations douces lors des créations de voirie sur les axes préférentiels

Développer les liaisons entre la zone urbanisée et le chemin de halage



Développement économique du territoire intercommunal

Développer la zone d'activités du Clos de la Hogue en partenariat avec Caen la Mer

Zone commerciale Sud :

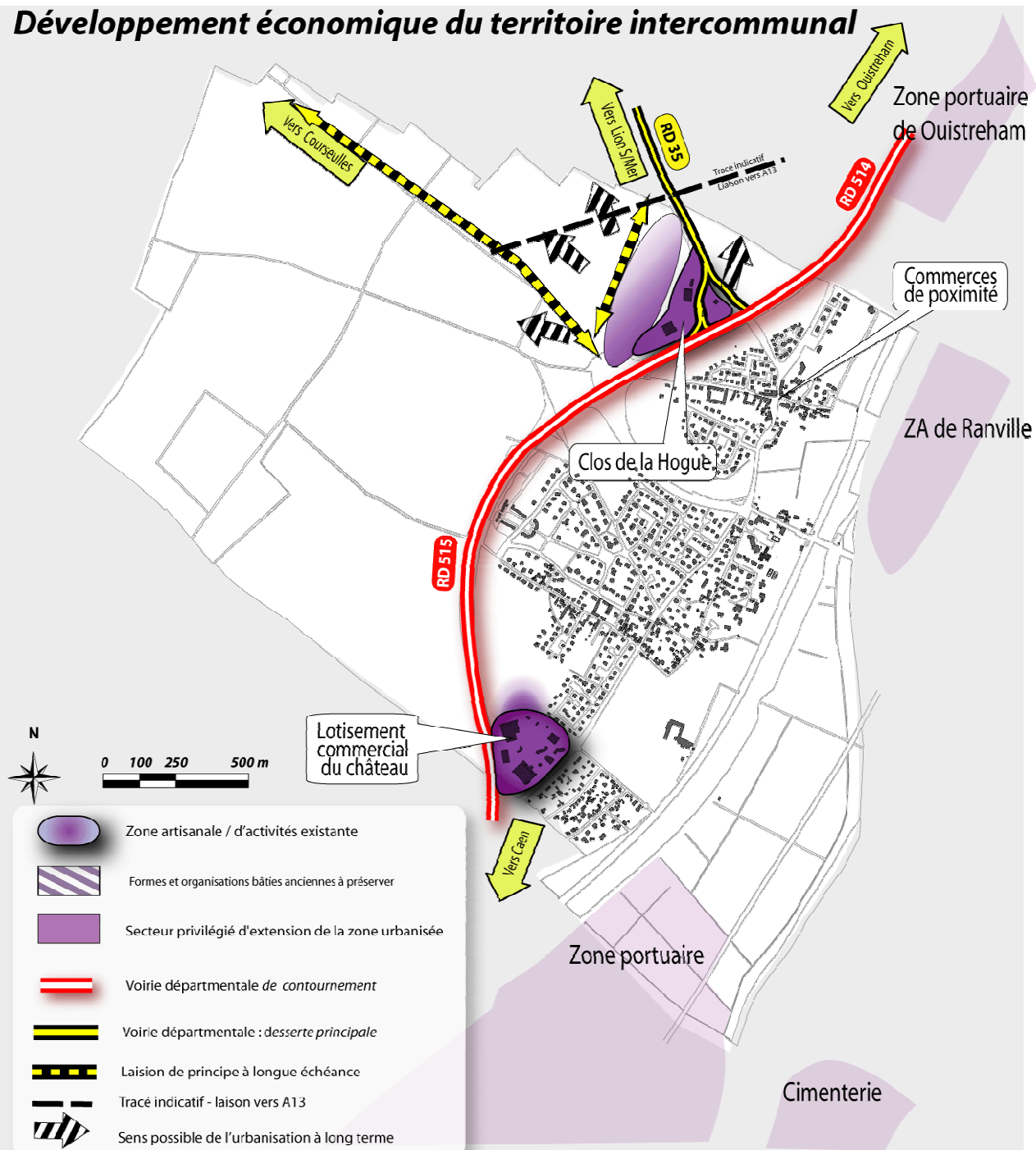
- prolonger la zone par des activités nouvelles en permettant un développement mixte entre commerces et habitat,
- réhabiliter la zone existante.

Maintenir les commerces de proximité à Bénouville et favoriser les activités économiques touristiques : en qualité et en quantité d'offre de services

Mieux desservir la zone du Clos de la Hogue

Participer au développement de la zone portuaire de l'ensemble Ouistreham / Blainville / Caen

Développement économique du territoire intercommunal



Synthèse des cartographies du PADD

